

**Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat**

le 20 juin 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance du 19 juin 2012

2012 DDEEES 104 G Signature d'une convention avec l'association FONTAINE O LIVRES pour l'attribution d'une subvention (45.000 euros).

M. Christian SAUTTER, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le Code Général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 5 juin par lequel M. le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général lui propose l'attribution d'une subvention à l'association FONTAINE O LIVRES ;

Sur le rapport présenté par M. Christian SAUTTER, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général est autorisé à signer une convention, dont le texte est joint en annexe, avec l'association FONTAINE O LIVRES, située au 5, passage Piver 75011 Paris, pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 45.000 euros est attribuée à l'association FONTAINE O LIVRES.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur le chapitre 017, rubrique 564, nature 6574, ligne DF34019 du budget de fonctionnement 2012 et exercices suivants du Département de Paris.